

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Les élections du 28 janvier

L'attention de la France, en ce moment, est tournée vers les élections sénatoriales qui auront lieu dimanche prochain. En tout temps, ces élections auraient présenté de l'importance puisqu'elles ont trait au renouvellement du mandat de plus d'un tiers des membres de la haute Assemblée, dans les circonstances actuelles, elles en offrent davantage encore.

Le rôle qui, au cours de ces dernières années, a été celui du Sénat, est devenu de plus en plus considérable.

S'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans ce fait que, cette fois, dans aucun des programmes électoraux, même les plus avancés, la suppression du Sénat n'est plus demandée.

Lorsqu'on se rappelle les méfiances, les hostilités dont, naguère encore, il était l'objet, n'est-ce pas un signe des temps, et des plus notables ?

Bien plus, ce n'est pas des rangs de la gauche, mais de ceux de la droite, — si l'on peut appeler ainsi l'unique rangée de fauteuils que la droite occupe encore au Luxembourg — que partent les critiques dirigées contre l'attitude du Sénat.

La droite qui, lorsqu'elle s'adresse au corps électoral, n'ose même plus sortir son drapeau, a pris pour la circonstance le fanion de ce groupe hybride qui, sous le nom de nationalisme, s'efforce, mais en vain, de ressusciter le boulangisme sans Boulanger. Elle s'est mise à la remorque de MM. Paul Déroulède, François Coppée, Quesnay de Beaurepaire, ce trio d'anabaptistes d'un nouveau genre qui chante le grand air de l'indignation, lorsqu'on fait mine de suspecter son républicanisme, d'après eux, le seul et le vrai.

N'est-ce pas là, en effet, le spectacle que nous donnent, pour notre plus grande joie et leur plus grande confusion, les monarchistes dans le département de la Loire-Inférieure ?

C'était là, un de leurs fiefs les plus incontestés, et cependant on les y voit porter, de préférence à l'un des leurs, en l'appuyant de toutes leurs forces, le général Mercier, un ancien ministre de la République qui, si loin qu'il ait poussé et qu'il pousse encore l'oubli de ses devoirs, n'a pas osé, publiquement du moins, renier l'ancien drapeau sous lequel il fut le dépositaire, aussi incapable qu'infidèle d'une des plus hautes fonctions de l'Etat. Qu'on se rappelle les milliers de malheureux qui périrent à Madagascar, par suite de son ineptie et l'accablante déposition de l'ancien président de la République, M. Casimir Périer, devant la Cour de Rennes.

D'ailleurs, de la part de la droite, il y a là une ruse de guerre qui ne trompera personne. Auprès des républicains elle est à ce point éventée que les nationalistes, ces alliés honteux, et cependant avérés, des monarchistes, n'ont pas pu entrer en ligne, même dans les départements où ils paraissent pouvoir compter sur des concours qui naguère leur semblaient acquis.

Nulle part, plus que dans la Sarthe on n'a vu clairement apparaître cette situation.

M. Quesnay de Beaurepaire, comme on le sait, avait compté sur M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre et député de ce département, en même temps que sur son beau-père, M. Rubillard, député et maire du Mans, pour lui procurer, en récompense de toute son agitation ou en dédommagement de tous ses mécomptes, un siège dans ce Sénat contre lequel l'ancien procureur général a fulminé tant d'anathèmes.

M. Cavaignac, nous n'en doutons pas, avait été très sensible aux couronnes de laurier que lui tressait naguère M. de Beaurepaire, encore bien qu'elles ne valussent pas celle que le fils de l'ancien procrit de décembre, refusa, au temps jadis, de recevoir des mains du prince impérial.

Mais, si M. Cavaignac s'était pris d'une tendre affection pour M. de Beaurepaire et ses apologies, il aime encore mieux M. Cavaignac ; et cet amour l'a servi.

C'est avec beaucoup de raison que, tout en s'efforçant de sauver les apparences, l'ancien ministre de la guerre a su voir que demain, dans la Sarthe et ailleurs, il serait au ban du parti républicain s'il patronnait la candidature de M. Quesnay de Beaurepaire contre celle des trois sénateurs sortants ?

M. François Coppée pourra trouver là un joli motif d'éloge, mais M. Cavaignac a accompli un acte politique, en démontrant une fois de plus que « charité bien ordonnée commence par soi-même. »

Si nous insistons tant soit peu sur cet incident significatif, c'est que, plus que tout autre, il montre l'inanité du mouvement de réaction que nous avons vu naguère se produire.

La France reste et restera fidèle à la République. On n'ose plus combattre celle-ci à visage découvert et les nationalistes sont à ce point ses ennemis que les hommes politiques, soucieux de leur avenir, qui veulent encore pouvoir se réclamer du titre de républicains n'osent pas publiquement tendre la main à M. Paul Déroulède et à ses lieutenants. Telle est la principale signification des élections du 28 janvier. Elles seront une éclatante victoire pour la République.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 Janvier 1900

C'est M. Mesureur qui préside. Les protestations des députés contre le réquisitoire de M. Bulot continuent.

C'est M. Gaffier, de l'Aveyron, qui ouvre le feu, puis M. Monservin, enfin M. Claudinon.

La Chambre revient à la discussion du budget de l'instruction publique.

MM. Roch et Hémon demandent une augmentation de 50,000 fr. en faveur des maîtres élémentaires.

M. Rival demande, lui, 56,000 fr.

La commission demande le renvoi de ces propositions à la commission d'enseignement. Le renvoi est prononcé.

M. Perreau fait adopter une augmentation de traitement en faveur des instituteurs et institutrices chargés des classes primaires dans les lycées.

M. le président annonce que M. Lasies a déposé une demande d'interpellation au sujet des illégalités commises par la Haute Cour à l'égard des inculpés et condamnés.

M. Waldeck-Rousseau demande à la Cham-

bre de ne pas interrompre la discussion du budget.

Le renvoi à un mois est prononcé.

M. Viviani fait voter un crédit de 1,000 fr. en vue d'établir l'assimilation pécuniaire entre les professeurs des collèges et les chargés de cours des lycées.

M. Périer dépose une proposition tendant à ce qu'il y ait un tableau d'avancement unique pour les professeurs des collèges et les répétiteurs, l'avancement de ces derniers étant plus rapide que celui des premiers.

Renvoyé à la commission de l'enseignement.

M. Beauregard dépose un amendement tendant à augmenter de 100 fr. le crédit qui permet aux enfants d'instituteurs de bénéficier de l'exemption des frais d'études dans les lycées et collèges.

MM. Berteaux et Carnaud soutiennent cet amendement. Le ministre demande qu'on laisse au gouvernement le temps d'examiner cette question.

L'amendement est renvoyé à la commission et la séance est levée.

## Au Transvaal

— « Je regrette d'avoir à dire que j'apprends dans la matinée que la division du général Warren a dû abandonner Vpion-Kop dans la nuit. »

Telle est la laconique mais lugubre dépêche du général Buller que publie le Wad Office.

Hier, les Anglais chantaient victoire : l'anxiété générale qui ces jours derniers étreignait les cœurs londoniens, avait hier fait place à la joie la plus vive, suite d'une annonce d'une victoire. Hélas ! cette victoire d'hier est une écrasante défaite.

Les Anglais « déchantent » aujourd'hui. D'autre part, on dit que le général Withe, l'assiégé de Ladysmith, a fait une sortie malheureuse contre les Boers.

Ainsi, de tous côtés battus, repoussés, les Anglais subissent des pertes considérables, dont ils ne se relèveront pas.

La campagne est à peu près perdue pour eux. Personne ne les plaindra.

## INFORMATIONS

### Les biens des Congrégations

M. Henri Brisson a déposé sur le bureau de la Chambre :

1<sup>o</sup> Un amendement au budget tendant à ce qu'il soit publié, comme en 1880 un état des biens des congrégations ;

2<sup>o</sup> Une proposition de loi tendant à ajouter à l'article 911 du Code civil, un alinéa qui déclare personnes interposées en matière de dons et legs, les membres des congrégations ;

3<sup>o</sup> Une proposition de loi ayant pour objet la sécularisation des biens détenus par les congrégations non autorisées.

### Le Cardinal Richard

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a adressé hier une lettre au cardinal Richard pour lui demander des explications sur l'attitude et les propos qui lui ont été attribués par certains journaux et qui se rapportent à une visite qu'il aurait faite aux Pères Assomptionnistes, à la suite de la condamnation prononcée contre eux par le tribunal de la Seine.

### Perquisitions à Marseille

Sur ordre du parquet de Marseille, des perquisitions ont eu lieu au domicile d'une quinzaine de personnes, notamment chez les membres du groupe de l'Appel au peuple, dont les trois administrateurs, MM. Mouton de Guérin, avocat, Aube et Niel, publicistes,

seront poursuivis pour infraction à la loi de 1834 sur les Associations illicites.

### Le « Figaro » et M. Boni de Castellane

M. Boni de Castellane, à la suite d'une note parue dans le Figaro, annonçant « sa déconfiture » à la Bourse, a répondu au journal de M. des Rodrys qu'il le poursuivrait devant les tribunaux, lui demandant 100.000 fr. de dommages et intérêts.

M. des Rodrys, rédacteur en chef du Figaro, a câblé au gendre du milliardaire Gould pour lui annoncer qu'à son tour il faisait une demande conventionnelle et exigeait 200.000 fr. de dommages et intérêts.

Attendons le retour du député Boni de Castellane, qui se trouve actuellement en Amérique — au pays de sa femme — pour voir ce duel à coups de billets de mille !

### Condamnation d'un Espion

Le tribunal correctionnel de Nancy a condamné à trois mois de prison un Allemand, Charles Habicht, âgé de 23 ans, coiffeur à Metz, qui avait été arrêté à Nancy, sous l'inculpation d'espionnage. Habicht avait été arrêté avant qu'il eut pu se procurer quoi que ce soit.

À l'audience qui s'est tenue à huis clos, Habicht a déclaré qu'il avait été envoyé à Nancy par des officiers étrangers.

### Les Lignes

Les sept membres du comité de la Jeunesse royaliste de la Mayenne, ont été condamnés à 16 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger et aux dépens. Le tribunal a prononcé la dissolution de la société.

Le tribunal correctionnel de Limoges a rendu son jugement dans le procès de la Jeunesse royaliste. Il accorde les circonstances atténuantes et condamne MM. de Montbron, président, à 80 francs d'amende ; Chabrol, secrétaire, à 50 francs, et quatre membres du bureau, chacun à 25 francs.

### L'Annexion des Hébrides par la France

Les premiers ministres des colonies australiennes, réunis en conférence, ont discuté aujourd'hui la question des Nouvelles-Hébrides. Ils ont résolu d'informer le Colonial Office que l'Australie s'opposait aussi énergiquement que jamais à l'annexion du groupe des Hébrides par la France.

Tout en ne voulant créer aucun embarras au gouvernement impérial, ils expriment l'espoir qu'aucune mesure ne sera prise pour donner à la France un plus grand contrôle sur ces îles, à moins que les gouvernements australiens n'aient été préalablement consultés.

### Nos possessions de la Mer Rouge

Comme conclusions aux négociations entamées depuis 1891, MM. Visconti Venosta et Barrère ont signé aujourd'hui un protocole fixant la délimitation des possessions italiennes et françaises sur la côte de la mer Rouge.

La ligne frontière, partant de l'extrémité du ras Doumeira, suit la ligne de séparation des eaux du promontoire et se dirige ensuite vers le sud-ouest, de manière à laisser à l'Italie les routes de caravanes aboutissant d'Assah dans l'Aoussa.

Les parties centrales se réservent de régler ultérieurement la situation de la petite île vis-à-vis du ras Doumeira, en s'engageant à en empêcher l'occupation par une autre puissance.

**A L'Exposition**

*L'Adjudication des kiosques*

Plus de trois mille personnes se pressaient jeudi, au commissariat général de l'avenue Rapp, où avait lieu l'adjudication des kiosques destinés à la vente de produits alimentaires, de publications et de fleurs pendant la durée de l'Exposition.

Douze kiosques ont été adjugés durant cette première séance, que présidait M. Chardon.

Voici les chiffres absolument fantastiques qui ont été relevés lors du dépouillement des soumissions :

Kiosques n° 371 (produits alimentaires), 12,110 fr. ; n° 38 (publications, journaux, photographies, guides), 2,300 fr. ; n° 39 (produits alimentaires), 15,630 fr.

De l'ensemble des chiffres précités il ressort, pour chaque kiosque, un prix moyen de dix mille francs, somme absolument stupéfiante si l'on considère que la superficie varie entre 4 et 20 mètres carrés et que l'exploitation durera à peine six mois.

Détail intéressant : la direction des finances avait reçu au 15 janvier, date fixée pour la clôture des inscriptions, plus de 16,000 demandes de postulants dont un quart seulement, après examen des titres ont été autorisés à prendre part à l'adjudication.

**La propriété de la Mélinite**

La première chambre de la cour de Paris vient de confirmer un jugement de première instance déboutant de ses conclusions la Société la Panclastite, qui avait revendiqué contre le ministère de la guerre la propriété de la mélinite.

**Avis aux anciens soldats**

*La médaille coloniale*

L'Officiel publie le décret suivant :

« Le droit à l'obtention de la médaille coloniale est acquis, dans les conditions fixées par le décret du 6 mars 1894, aux militaires et marins européens et autres de tous grades, qui ont séjourné à Madagascar pendant la période comprise entre le 1<sup>re</sup> janvier 1899 et le 31 décembre suivant.

» A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900, la médaille coloniale ne sera plus accordée au titre de Madagascar que sur la proposition de l'autorité militaire ou maritime supérieure, aux militaires et marins ayant pris part de manière effective aux opérations de guerre effectuées dans cette colonie. »

**Chine**

D'après le *North-China-Daily-News* l'impératrice a fait signer à l'empereur Kwangsu, un édit désignant comme nouvel empereur, le prince Putsing, âgé de neuf ans, fils du prince Tuano. L'empereur Putsing, montera sur le trône le 31 janvier.

Le bruit court avec persistance, que l'empereur de Chine s'est suicidé. D'autres renseignements disent qu'il a été assassiné.

**Duel entre Journalistes**

A la suite d'une violente polémique de presse, un échange de témoins a eu lieu entre MM. André et Désiré, publicistes. Une rencontre, jugée inévitable, a eu lieu jeudi matin.

Les deux adversaires se sont rencontrés dans une propriété privée, aux environs d'Alais (Gard.) M. Désiré a été blessé au poignet.

Les témoins de M. André étaient MM. Paul Gascuel et Hector Caisso, et Seinturier et Minvielle, pour M. Désiré.

**Mort de M. Marion**

M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires, est mort à l'âge de 34 ans.

**Reine de Carnaval**

Le comité organisateur de la fête de la Mi-Carême du marché de Saint-Germain s'est réuni jeudi soir pour nommer la reine des reines. M<sup>lle</sup> Clotilde Ozouf, une charmante blonde, a été élue par 14 voix sur 18 votants. Sa concurrente, M<sup>lle</sup> Duclos, a été nommée première demoiselle d'honneur.

M<sup>lle</sup> Ozouf est née à Baudreville (Manche). Elle est âgée de 20 ans et occupe depuis sept ans l'emploi de demoiselle de boutique chez M<sup>me</sup> Becker, marchande de chaussures au marché Saint-Germain. Ses parents habitent Jersey.

**Un député polygame**

Un député américain vient d'être exclu de

la Chambre des représentants par 268 voix contre 30.

Son crime était d'avoir plusieurs femmes en sa possession.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Débîts de tabac**

L'Officiel publie un décret nommant pour l'année 1900, les membres de la commission centrale chargés d'établir les listes des candidatures à des débits de tabac de première classe

M. Foye, sénateur, est président de cette commission dont MM. Roussel, conseiller d'Etat, Hugot, Laroze, Farjon, Valourens, Boutier, Delatour, Faure, Trélat, font partie.

**CAHORS**

**L'ÉLECTION SÉNATORIALE**

Les rédacteurs de la *Petite Gironde* déchantent. Ils constatent, ce qui n'était vraiment pas difficile à prévoir, que leur candidat, si honorable qu'il soit, n'obtient pas dans le département un grand succès d'enthousiasme. Ils comprennent eux-mêmes que les intérêts du département doivent être confiés à des mains plus énergiques.

Ils lâchent donc d'un cran M. Relhié, sur lequel ils ne comptaient du reste que pour empêcher l'élection au premier tour et ils somment M. Rey de se mettre sur les rangs.

On ne prend même pas la peine de voiler menaces et colère :

« Que M. Rey y prenne garde, écrit-on. Est-il bien sûr de l'adhésion ultérieure de certains amis actuels ? Ne sent-il pas qu'il court à la mort politique s'il est délaissé le jour venu, d'une part de ceux qui le dominent aujourd'hui, d'autre part des progressistes qu'il aura mécontentés ? Si M. Rey suspecte la sûreté de nos appréciations, qu'il veuille bien quitter Paris au plus vite et qu'il vienne se renseigner ici sur l'état d'esprit de ses plus vieux et plus fidèles coreligionnaires.

» Dans la réunion de dimanche, dirigée en somme contre lui, des manifestations se sont produites en sa faveur qui n'étaient que l'écho des désirs du corps électoral.

» Pour leur fermer obstinément l'oreille, M. Rey pourrait bien commettre une faute irréparable qui l'écartera à bref délai de la scène publique.

Les rédacteurs de la *Petite Gironde* en seront pour leur frais... d'éloquence ! M. Rey plus politique qu'ils ne pensent, ne se mettra pas sur les rangs, précisément parce qu'il veut uniquement « faire œuvre de conciliation. »

Aussi bien, le député de Cahors ne s'illusionne pas sur l'appui qui lui a été apporté il y a deux ans par les hommes qui le menacent aujourd'hui dans la *Petite Gironde*.

D'une manière générale, ils ont marché avec ensemble pour son adversaire d'alors, personne ne saurait en douter. M. Rey n'a donc rien à perdre à persister dans l'attitude loyale et correcte qu'il a adoptée, il a, au contraire, les plus grandes chances de retrouver dans deux ans tous les concours qu'il a eus en 1898.

C'est pourquoi les rédacteurs de la *Petite Gironde* peuvent continuer leurs menaces à l'adresse de M. Rey ; leur petite campagne — dont le but est si aisé à comprendre — aura, qu'ils en soient convaincus, un résultat piteux.

**REMERCIEMENTS**

Soucieux de réparer les involontaires oublis qu'il aurait pu commettre, Monsieur Ernest Talou, Conseiller général du Lot, en son nom, au nom de Madame Ernest Talou et de toute sa famille, profondément touchés des précieuses marques de sympathie qui lui ont été données dans son deuil, adresse aux amis de son père, à toutes les personnes qui ont bien voulu lui témoigner leurs condoléances et qui ont apporté le témoignage de leurs regrets à Monsieur Léon Talou, ses plus vifs et plus reconnaissants remerciements.

**Contributions directes**

Par décret en date du 15 janvier 1900, rendu sur le rapport du ministre des finances : M. Gelly (Marc-Urcisse-Louis), directeur de 4<sup>e</sup> classe des contributions directes à Cahors, est appelé en la même qualité à Pau (Basses-Pyrénées).

**On demande des apprenties et des ouvrières plieuses et margeuses à l'Imprimerie du « Journal du Lot ».**

**Causerie de Morale**

Ce soir, samedi à 8 heures et demie, M. Darbon, professeur de philosophie au lycée Gambetta fera sa causerie morale sur le sujet suivant :

*L'Idée de Bonheur*

**Patronage de jeunes filles**

Dimanche prochain, 28 janvier, M. le docteur Clary, Inspecteur de l'Assistance publique dans le département du Lot, fera au Patronage de jeunes filles de l'École normale d'institutrices une conférence sur le sujet suivant : « De l'hygiène de la première enfance. »

N. B. — On commencera à 5 h. très précises.

**Banque de France**

Le Conseil Général de la Banque, dans sa séance du 25 janvier, a réduit le taux de l'escompte de 4 0/0 à 3 1/2 0/0, et celui des avances sur titres de 4 1/2 à 4 0/0.

**Commission de remonte**

Hier matin, 40 chevaux ont été présentés devant la Commission de remonte. 11 ont été achetés à des prix variant entre 800 et 1.400 francs

**Les Prévoyants de l'Avenir**

Nous rappelons que l'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir se tiendra demain dimanche 28 courant, à 4 h. 1/2 précises, dans une salle de l'hôtel de ville.

A ce propos, le Président de la section a l'honneur d'inviter ses co-sociétaires à s'inspirer de l'art. 7 du Règlement général qui figure sur leurs livrets individuels, page 34.

Cet avis tiendra lieu de convocation.

Le Président,  
PARAZINES.

**Pourvoi rejeté**

Les nommés Jean Bonnaud, âgé de 36 ans, né à Châteauneuf (Charente), et Philippe Eyméric, âgé de 44 ans, né à Valréas (Vaucluse), qui s'étaient pourvus en cassation contre l'arrêt prononcé contre eux, le 14 novembre dernier, par la Cour d'assises du Lot, les condamnant à la peine de deux ans d'emprisonnement chacun, pour vol des chevaux de M. Cubaynes, viennent de voir leur pourvoi rejeté.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 25 ET 28 JANVIER 1900  
Veni vidi vici, Allegro Strobl.  
Nabuchodonosor, Ouverture Verdi.  
La Vague, Valse Métra.  
Rapsodie Cambodgienne, La Fête des Eaux : 1<sup>re</sup> partie Introduction-Légende, 2<sup>e</sup> partie Fête Déjanire, Divertissement du Ballet Bourgaull-Ducoudra. Saint-Saënsy.

De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénélon*)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 25 au 27 janvier 1900

**Décès**

Jumeau, Jules-Désiré, soldat d'Administration, 22 ans, Hospice.  
Ranc, Virginie, veuve Miquel, 85 ans, Hospice.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ.** — Foire. — La foire du 25 janvier n'a pas été aussi belle que celle du 31 dernier, mais il s'est traité grand nombre d'affaires sur les bœufs de toutes sortes.

Bœufs gras vendus de 28 à 30 fr. le quintal ; vaches, de 22 à 25 fr. ; veaux, de 70 à 75 c. le kilo.

Poules vieilles, de 4 à 5 fr. ; poulets de 3,50 la paire. ; œufs, 80 c. la douzaine. Lièvres, de 5 à 6 fr. ; lapins de garenne, de 1 à 1,50 ; grives 40 c.

Blé de 13,50 à 14 l'hectolitre.  
Maïs, 10 fr. id.  
Avoine, 8 fr. id.  
Haricots, 20 fr. id.  
Prunes, 25 fr. le quintal.  
Porcs gras, de 48 à 52 fr.  
Porcelets, de 20 à 40 fr., selon grosseur et qualité.

Les marchands étalagistes n'étant pas

si nombreux qu'à la dernière foire, ont dû faire de bonnes recettes, car ils paraissaient très contents.

**PUY-L'ÈVÈQUE.** — Justice de paix. —

Aux termes d'un décret en date du 25 janvier 1900, M. Solinac, juge de paix de Beaumont, est nommé juge de paix à Puy-l'Evêque, en remplacement de M. Garrelon, décédé.

**St-MICHEL (commune de Cours).** — Brûlé

vif. — On nous écrit : Un grand malheur vient de frapper la famille Andrieu de Ladevèze, village de St-Michel.

Hier soir « faisant cuire pour les bœufs », ces pauvres gens déposèrent un plein chaudron de raves à la cuisine ; un moment après leur petit garçon de trois ans, très robuste, qui s'amusait tomba, en reculant, dans le chaudron bouillant. Tout le corps de l'enfant fut atrocement brûlé et il ne tarda pas à expirer dans d'atroces souffrances.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Suicide. — Le nommé Lacaze Dominique, jardinier demeurant à Figeac, rue Orthabadiel, s'est suicidé mercredi soir en se tirant un coup de fusil dans la poitrine.

Il a commis cet acte dans une de ses propriétés sise au causse.

On ne connaît pas le mobile de cet acte de désespoir.

— Concert. — Programme de dimanche prochain 28 janvier, de quatre à cinq heures du soir, sur la place de la Raison, par la Société musicale les Artisans réunis :

1. Marche des Cadets de Gascogne, pas redoublé, 1<sup>re</sup> audition (Fargeot). 2. Croix d'honneur, ouverture, 1<sup>re</sup> audition (Bléger). 3. La Perle Rose, valse, 1<sup>re</sup> audition (Guiraud). 4. Les Dragons de Villars, fantaisie (Maillard). 5. Le Fluide, galop, 1<sup>re</sup> audition (Houziaux).

— Secours mutuels. — L'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels et du prêt d'honneur aura lieu dimanche prochain 28 janvier, à deux heures, dans la salle de la justice de paix (hôtel de ville). — Objet de la séance : Communication du nouveau règlement et approbation.

**CAJARC.** — Foire. — Voici la mercerie :

Place du Pont : Œufs, 80 et 85 c. la douzaine ; volailles jeunes, 40 et 45 c. ; volailles vieilles, 40 et 45 c. ; canards, de 40 à 45 c. dindons, de 45 à 50 c. ; lapins domestiques, de 25 à 30 c. ; le tout le demi kilo. Pigeons, de 55 à 65 c. la paire.

Gibier : Lièvres, de 1 à 1,10 le demi-kilo ; perdreaux rouges, de 1,95 à 2,10 ; perdreaux gris, de 1,50 à 1,75 ; levrauts, de 2 à 4 fr. ; geais, de 25 à 30 c. ; merles, de 25 à 30 c. ; grives, de 45 à 50 c. ; tourdes, de 30 à 35 c. ; le tout la pièce.

Truffes noires, de 2 à 3 fr. le demi-kilo. ; A la Halle : Blé 1<sup>re</sup> qualité, de 14,25 à 14,50 ; 2<sup>e</sup> de 12,75 à 13,25 ; avoine, de 5 à 6 fr. ; seigle, 9 fr. ; maïs, de 9,50 à 10 fr. ; haricots, de 20 à 25 fr. ; noix, 13,50 ; cerneaux, de 40 à 42 fr. ; châtaignes, de 4,50 à 4,25 ; pommes de terre, de 2,50 à 3 fr. le tout l'hectolitre.

**LACAPELLE-MARIVAL.** — Justice de

paix. — Aux termes d'un décret en date du 20 janvier 1900, M. Lacam, Henri-Hilaire, est nommé suppléant du juge de paix de Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Roussely, décédé.

**FELZINS.** — Accident mortel. — Ces jours derniers, Pierre Billou, âgé de cinquante ans environ, cultivateur à Felzins, a été tué par la chute d'un arbre que ce malheureux coupait dans un pré situé à proximité de sa maison. La mort a été instantanée.

**LATRONQUIÈRE.** — Accidents. — Encore cette année, nous avons à déplorer deux accidents arrivés par suite de la mauvaise habitude qu'ont les jeunes gens de ce canton, de tirer des coups de pistolet le jour du tirage au sort et les quelques jours qui précèdent.

Les nommés Cantarel, domiciliés à Gorses, se sont grièvement blessés aux mains.

M. le docteur Castané, craint pour l'un deux que l'amputation d'un doigt soit indispensable.

— Probité. — M. Justin Pipy, facteur

rural, a trouvé sur la voie publique, dans le bourg de Latronnière, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Ce brave agent des postes en a fait immédiatement la déclaration à la mairie, où la personne qui l'avait perdu est venue le réclamer.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Nomination.* — Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, M. Barrière, commis principal à Gourdon, est nommé receveur à Douai, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

**LÉOBARD.** — Jeudi dernier, M. Cocula Thibaud, cultivateur à Léobard, essayait de dompter deux taurillons ; il reçut de l'un deux, un coup de corne en plein visage. Le nez de M. Cocula fut déchiré du côté droit dans toute sa longueur. Nous souhaitons au blessé, un prompt rétablissement.

**SAINT-GERMAIN.** — *Foire.* — Malgré le temps pluvieux de la journée, la foire de St-Germain a été assez belle.

Les divers foirails étaient amplement fournis de beaux animaux. Sans être très rémunératrices les transactions ont été passablement nombreuses.

**Cours pratiqués :**  
Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos.

Bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire.  
Veaux, 0 fr. 75 le kilo.

Bonvillons, de 250 à 350 fr.

Brebis avec agneaux ou prêtes à mettre bas, de 30 à 35 fr. pièce.

Antenaises, de 20 à 25 fr. pièce ; de boucherie, de 25 à 30 fr. pièce.

Moutons, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilo.

Porcs de charcuterie, de 55 à 60 fr. les 50 kilos.

Porcelets d'élevage, de 20 à 25 fr. dès l'âge de deux mois.

Lapins domestiques, 0 fr. 35 le 1/2 kilo.

Gibier rare et cher, lièvres, de 5 à 6 fr. pièce.

Perdreux, de 2 fr. à 2 fr. 50 pièce.

Grives, 0 fr. 50 pièce.

Bécasses, 3 fr. pièce.

Volaille, de 0,50 à 0 fr. 55 le 1/2 kilo.

Dindons, de 6 à 8 fr. la paire.

Œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Truffe en assez grande quantité mais de qualité inférieure, ayant eu à souffrir des fortes gelées, valant de 4 à 5 fr. le 1/2 kilo.

Malgré le temps, les marchands étalagistes et débitants divers paraissent assez satisfaits de la foire.

Une forte reprise dans les affaires communales serait des plus urgentes pour la prospérité du pays. L'Agriculture en souffrance traverse une terrible crise.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché des Mines d'Or est très mauvais par suite des nouvelles de la guerre Sud-Africaine, chez nous la baisse de ces valeurs a influencé la tenue des fonds d'Etat qui n'ont pas pu conserver les cours cotés dans les séances précédentes.

Le 3 0/0 reste à 100,02, le 3 1/2 à 103 et l'Amortissable à 95,40.

La Banque de France s'inscrit à 4070.

Le Comptoir national d'Escompte à 631.

Le Crédit Foncier se traite à 712.

Les obligations communales de l'emprunt 1899 sont particulièrement avantageuses, les libérées comme les non libérées, les dernières cotées aux environs de 475 fr. n'exigent qu'un débours de 140 fr. Moyennant cette faible somme on a droit à 6 tirages de lots par an. On peut espérer une plus value importante sur ces titres.

Le Crédit Lyonnais clôture à 1015 et la Société Générale à 601. Le Suez a baissé de 10 fr. à 3520

L'Extérieure recule à 68,27, l'Italien à 95,12, le Portugais vaut 22,20, le Russe 470 consolidé 100, le 3 0/0 1891 88,50, le Turc D 23,10 et la Banque Ottomane 564.

**MARCHÉS**

**La Villette**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1982	1772	0.44 à 0.85
Vaches.	708	628	0.43 à 0.84
Taureaux.	184	174	0.36 à 0.66
Veaux.	1471	1321	0.69 à 1.28
Moutons.	16787	15287	0.64 à 1.14
Porcs.	4407	4367	0.94 à 1.02

**Bordeaux**

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	211	135	52 à 70
Vaches.	30	20	40 à 56
Moutons.	797	493	70 à 82
Porcs.	1914	1893	80 à 85

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe ; — Ordres de Bourse (France et étranger) ; — Souscriptions sans frais ; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.) ; — Escompte et Encaissement de coupons ; — Mise en règle de titres ; — Avances sur titres ; — Escompte et encaissement d'effets de commerce ; — Garde de Titres ; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages ; — Transports de fonds (France et Etranger) ; — Billets de crédit circulaires ; — Lettres de crédit ; — Renseignements ; — Assurances ; — Services de correspondant, etc.

**LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS**

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois ; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 263 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Commission départementale**

Séance du 27 janvier

Etaient présents : MM. Iscard, président, Pradines, Laparra, Delpont et Relhié, secrétaire.

Excusés : MM. Longpuech et Cocula.

M. le préfet assiste à la séance.

Commune de Saillac. — Réparation au mobilier scolaire : accordé 20 francs.

Commune de Saint-Hilaire-Bessonies. — Installation d'une bibliothèque scolaire : accordé 30 francs.

Le Boulvé. — Réparations au presbytère : accordé 25 fr.

Montlauzun. — Réparations au clocher de l'église : accordé 25 fr.

L'Hospitalet. — Réparations à l'église de Granéjols : accordé 30 fr.

Saint-Projet. — Réparations au clocher de l'église : accordé 30 fr.

Quissac. — Réparations au presbytère : ajourné.

Lanzac. — Réparations à l'église : accordé 30 fr.

Montcabrier. — Réparations à l'église de Pestillac : rejeté ; la commune paraît avoir des ressources suffisantes.

Cardaillac. — Réparations au presbytère : accordé 150 fr. ; la commune fait 200 fr.

Meyronne. — Réparations au presbytère : ajourné.

Concorès. — Réparations à la toiture de l'église : 50 fr.

Matériel et enseignement manuel agricole : répartition du crédit de 500 francs. — Approuvé.

Sociétés de secours mutuels : répartition du crédit de 600 francs. — Approuvé.

Indemnité de déplacement aux instituteurs et institutrices : répartition du crédit de 1000 francs. — Approuvé.

Lanzac : Remaniement du classement des chemins vicinaux ordinaires. — Approuvé.

Belmont : Déclassement du chemin n° 5. Approuvé.

Relevé des mandats émis en décembre 1899. — Approuvé.

Entretien des bâtiments départementaux : adjudication des travaux.

La commission d'adjudication ne pouvait procéder autrement qu'elle a fait, il ne lui appartenait pas de prendre une décision à cet égard.

Mais la Commission départementale considérant qu'une irrégularité a été commise, que l'adjudication qui devait se faire

en 5 lots, conformément à la délibération du Conseil général, ajétée faite par erreur en 4 lots, vu les protestations nombreuses émanant tant des ouvriers que des patrons, décide de ne pas approuver l'adjudication de l'entretien des bâtiments qui a eu lieu le 6 janvier et décide à l'unanimité de prier M. le Préfet de vouloir bien soumettre la question à l'examen du Conseil général, dans la session d'avril.

Assistance publique. — Pensions aux vieillards et infirmes : Lavergne, Combelles, Cussac, Mercadié, Delchié : Approuvé.

Concession d'appareil orthopédique. — Alice Plazen, de Belmontet :

Ajourné pour avis de l'Inspecteur de l'assistance publique et du prix approximatif de l'appareil.

Désignation des conseillers généraux et d'arrondissement pour assister aux Conseils de révision.

Médecins vaccinateurs. — Répartition du crédit. Approuvé.

La prochaine séance aura lieu le 28 février.

**Pilules Suisses.** Rhumatisme, goutte, névralgies, Migraines, maux de tête. 1 fr. 50.

**GUERISON DES HERNIES**



Membre du Jury et Hors Concours  
BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s.g.d.g.

Réduire la hernie, quel qu'en soit le volume, et enfin la guérir n'est point chose aisée à faire.

M. Glaser, spécialiste, garantit le succès.

L'art de guérir la hernie est le secret du spécialiste et réside exclusivement dans la confection de l'appareil. Or, notre spécialiste Glaser est l'inventeur et le fabricant du bandage curatif dont l'infailibilité est garantie aux sujets vigoureux.

Ce n'est point avec des paroles que nous essaierons de convaincre les personnes intéressées, nous les inviterons tout simplement à aller consulter M. Glaser, qui leur prouvera ce que nous avançons :

1° Soulagement instantané ;

2° Amélioration en six jours ;

3° Réduction complète de la hernie en 30 jours ;

4° Guérison en six mois.

Nous engageons vivement nos lecteurs intéressés à consulter M. Glaser à Auch, le 3 février, Hôtel de France ; à Agen, le 4, Hôtel des Ambassadeurs ; à Tonneins, le 5, Hôtel de l'Europe ; à Cahors, le 6, Hôtel des Ambassadeurs.

M. Glaser, spécialiste herniaire, à Héricourt (Haute-Saône) Brochure gratuite.

**Journaliste sérieux, expérimenté, ayant,**

depuis 18 ans, rédigé en chef et dirigé plusieurs journaux importants, bien au courant de l'administration et de l'imprimerie, demande situation stable, soit à Paris, soit en province, soit aux Colonies ou à l'étranger.

Ecrire aux initiales C. H., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

Toute la vivacité de Rose s'éteignit. Elle ouvrit à peine la bouche pendant le dîner, et, aussitôt après, elle rentra dans sa chambre.

A quoi bon attendre quand il n'était pas là ?

**XIV**

**LA RÉVÉLATION**

Le capitaine Danton assistait au déjeuner le lendemain matin ; mais on avait à déplorer l'absence du beau Réginald et de sa conversation enjouée.

George Howard avait entraîné Stanford dans une excursion en traîneau pour aller patiner à quelques milles de là.

Rose fut à peu près aussi désolée que si elle venait de faire naufrage dans une île déserte.

A ce désespoir se mêlait une pointe de cruelle jalousie.

Emilie Howard était très jolie, très coquette, très riche et très élégante.

N'était-ce pas les grands yeux noirs d'Emilie, encore plus que le plaisir de patiner, qui avait retenu Réginald ?

Emilie les accompagnerait peut-être et Rose savait combien Mlle Howard était séduisante quand elle patinait.

La matinée était sombre, et Rose tourmentée en véritable amoureuse.

Elle erra dans la maison comme une âme en peine, regardant continuellement sa montre et soupirant douloureusement.

(A suivre.)

l'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le Bégaiement et tous les autres défauts de PRONONCIATION le 12 février DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

**XIII**

A DEUX DE JEU

— Je m'appelle Réginald Reinécourt Stanford, et la raison qui m'a fait ne vous donner qu'un seul de ces noms est, comme je vous l'ai déjà dit, parce que vous me plaisiez trop. Vous savez bien, ma chère petite Rose, que si je vous avais dit mon nom le jour de l'accident sur la glace, vous seriez allée tout droit au château raconter mon aventure et m'eussiez fait amener chez vous sans retard. De cette manière, je vous aurais vue très peu, naturellement : ne comprenez-vous pas ?

— Oui... oui...

— Ce jour-là, continua Stanford en relevant la tête, j'ai vu une si chère petite tête frisée, des yeux si brillants, une fée aux joues si roses, que je ne peux vous dire ce que j'ai ressenti. Je vous ai dit mon second nom et vous avez été pour moi une bonne Samaritaine ; vous êtes venue me voir tous les jours et vous avez fait de mon accident le plus grand bonheur de ma vie !

— Monsieur Stanford !

— Appelez-moi Réginald.  
— Je ne peux, moi. Que dirait Kate ?  
— Elle serait charmée. Elle ne peut comprendre votre aversion pour moi.

Il riait en disant cela.

Ce rire voulait dire tant de choses que Rose tressaillit en rougissant.

— C'est mal ! Je veux m'en aller. Ne me retenez plus, monsieur Stanford.

— Appelez-moi, Réginald, je vous en prie.

— Je ne peux pas... je n'en ai pas le droit !

— Si, vous avez tous les droits d'une sœur.

— Laissez-moi m'en aller ! cria Rose, je ne devrais pas être ici.

— Je ne sais pas pourquoi, c'est très agréable de vous avoir ici. Vous ne m'avez pas encore dit que vous m'avez pardonné.

— Mais, naturellement, je vous pardonne. Cela ne signifie rien ! Voulez-vous me laisser partir ?

— Pas encore ; je vous ai dit que j'avais mille choses à vous...

Il s'arrêta.

La porte du salon venait de s'ouvrir et l'on entendait le capitaine Danton s'adresser à ses compagnons restés dans la salle de billard.

— Personne ! disait-il. Je pensais trouver mes filles ici. Venez. Elles seront sans doute bientôt de retour.

Oh ! laissez-moi ! s'écria Rose éperdue. Papa pourrait entrer... Je vous en prie... je vous en prie, laissez-moi.

— Si je vous obéis, me promettez-vous de vivre en bonne amitié avec moi, à l'avenir ?

— Oui ! oui ! laissez-moi !

— Et vous oubliez et pardonnez le passé.

— Oui... oui... oui ! Tout, tout ce que vous voudrez ; seulement laissez-moi partir.

Stanford qui, pas plus que Rose, ne désirait être découvert par son beau-père, rendit la liberté à sa captive, et Rose s'élança dans le vestibule et monta les escaliers plus rapidement qu'elle ne l'avait jamais fait.

Elle ne sut jamais comment ces quatre messieurs s'étaient arrangés dans le salon.

Elle resta toute la journée dans sa chambre et s'habilla avec un soin infini pour le dîner.

Elle mit la robe bleue qui lui allait si bien, et roula des perles dans ses cheveux.

Elle se regarda dans sa glace, et en présence de ses yeux étincelants, de ses joues fraîches et de ses lèvres roses et entr'ouvertes, elle pensa :

— Je suis jolie. J'aime mieux mon air que celui de Kate, et cependant tout le monde la trouve belle. Sans doute, ses yeux sont plus grands, son nez plus droit, son front plus large, mais elle est trop pâle et trop froide.

Oh ! si Réginald pouvait me préférer à elle !

Elle descendit au dernier coup de cloche, animée et pleine d'espoir, mais ce fut pour trouver une déception.

Elle vit Grâce, Evelyne, Kate, Sir Ronald ; mais où étaient les autres ?

— Où est papa ? dit Rose en prenant sa chaise.

— Il dine dehors, répondit Kate qui était pâle et souffrante. Réginald et le docteur sont avec lui. Ils dînent chez M. Howard. Ils sont partis il y a une heure.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

V

SOUS L'ARBRE DU GARDE

Mlle Zuzu était jolie, suavement jolie; ses cheveux n'avaient pas besoin de poudre d'or, ses yeux étaient vifs et spirituels; sa bouche la plus jolie du monde; de la grammaire, en revanche, elle n'avait pas la moindre notion, elle ne se rappelait jamais les *h* aspirés, et était incapable de causer avec Rake lui-même pendant dix minutes; elle possédait, il est vrai, tout un répertoire d'argot, mais là se bornaient ses connaissances littéraires.

Elle s'habillait avec goût et demeurait néanmoins une petite personne vulgaire, elle buvait de tout, depuis l'ale de Bass jusqu'au punch au rhum, le sherry-brandy et l'absinthe.

Elle croyait sincèrement commettre l'action la plus spirituelle du monde en saupoudrant une glace à la vanille de poivre de Cayenne, ménageant ainsi une suffocation désagréable au malheureux qui se proposait de se rafraîchir.

Une de ses plus fines plaisanteries consistait à remplir un chapeau de noyaux de pêches,

ou d'écaillés d'huitres.

Foncièrement avare, absolument insatiable, sans aucune qualité de cœur, pillant des deux mains sans jamais trouver son butin suffisant, elle avait, au demeurant, une bonne nature, pourvu que ses élans de cœur ne lui coûtassent rien; souple comme une anguille, suivant sa phraséologie, il lui suffisait de faire cuire ses pigeons dans du champagne, de boire des vins et des liqueurs d'un prix exorbitant, de conduire le plus brillant *drag* au Parc jusqu'au Flirtation Corner, de rire, de chanter, de dîner à Richmond, de se montrer à l'Opéra avec Bertie ou quelqu'autre élégant à la mode qui lui était attaché, dans la loge la plus voisine de celle d'une duchesse.

Mlle Zuzu était parfaitement heureuse, et quant aux tableaux pathétiques inventés par les romanciers et les moralistes, quant aux soupis rétrospectifs, en face de soupes à la tortue et de truffes, sur un passé d'innocence enfantine dans la chaumière paternelle, embellie de chèvrefeuilles en fleur, au doux murmure des ruisseaux aux eaux brunes, quant aux regrets passionnés jusque sur les cousins propres d'une calèche, à propos du temps des sommeils innocents sur une paillasse; ma foi! on aurait pu en parler devant Zuzu; elle se serait redressée sur le siège de son *drag* et vous aurait répondu:

— Allez au diable! avec toutes ces vieilles guitares-là!

Ses souvenirs d'enfance se bornaient à un taudis étroit et bas, aux odeurs fétides; au porc, dont elle se régalaît une fois la semaine,

ne mangeant du pain que quelquefois les six autres jours; aux coups de pieds et aux gifles qu'elle avait reçus; aux disputes auxquelles elle avait assisté et à l'atmosphère de bière et de lessive qu'elle respirait; elle avait horreur de son passé et aimait à fumer un cigare sur les banquettes d'un *drag*.

De Mlle Zuzu, voilà la réalité; quant aux tableaux des moralistes, ce ne sont que des plaisanteries.

Mlle Zuzu est un genre ouvertement reconnu, qui devient tous les jours plus prononcé dans le monde; il y brille même, il y est d'année en année plus franchement accepté et son omnipotence va croissant.

Bien hardi serait celui qui oserait dire si cette marée montante s'arrêtera ici ou là; aucun observateur n'a annoncé sa hauteur probable.

Il ne reste donc qu'une chose à souhaiter: le synonyme d'Aspasie, qui sert trop souvent à désigner dans la littérature courante ces révoltées de la vie, conviendrait mieux à des personnalités artistiques ou intellectuelles similaires. Lorsque la Zuzu et ses sœurs plangent leurs bras blancs jusqu'aux coudes dans tant de fortunes et prétendent donner le ton au monde à droite et à gauche, ne leur serait-il pas possible d'aspirer les *h* convenablement et de savoir un peu d'orthographe?

Nous n'exigeons pas qu'elles soient transformées en reines de grâce, d'intelligence, d'esprit souverain, et de délicatesse, ni qu'elles sachent tenir le sceptre de leurs prototypes alors que celle dont elles dégradent le nom

rassemblait autour d'elle le divin Phidias, le hautain et éloquent Antiphon, le joyeux Crates, le subtil Protagoras, Cratinus si acrimonieux et cependant si plein de gaieté et de bonne humeur, Damon à la lyre d'argent, et les grands poètes dont on écouterait la muse dans tous les temps.

Auteurs et artistes, gentilhommes et soldats courtisent aujourd'hui la classe des Zuzu comme les Athéniens courtoisaient leurs brillantes hétaires, mais encore doit-on confesser que les idoles grecques étaient d'un type plus relevé que ne le sont les déesses de Hyde Park ou du bois de Boulogne.

Cependant Mlle Zuzu faisait fureur et, pour le moment, elle dépensait l'argent de Bertie avec une fantaisie déraisonnable lorsqu'il en avait.

Rake venait de partir avec un billet de son maître: ce billet ne contenait pas de très bonnes nouvelles pour elle; Rake avait des préjugés très nombreux, surtout contre ces belles pillardes qui s'en vont partout cherchant *quem denoret* et se riant des ruines qu'elles entassent pendant que les sentimentalistes viennent nous parler dans la *Science sociale* de perles perdues et d'innocences trompées.

(A suivre.)

**ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE**

**PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

**PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fouritures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**Étude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE**

Licencié en droit, avoué  
10, Cours de la Chartreuse, 10, à Cahors  
(Ancienne étude DELBREIL)

**Extrait**

D'UN

**Jugement de séparation de biens**

D'un jugement rendu contradictoirement entre parties, par le tribunal civil de Cahors, le seize janvier mil neuf cent, enregistré,

Il résulte:  
Que la dame Marie DELRIEU, sans profession, épouse du sieur Antoine BRO, cultivateur, avec lequel elle demeure, à La Sartre, commune de Belfort, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme,  
Cahors, le vingt-sept janvier mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,

Signé: **Louis LACAZE.**

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSANT.

**Etude de M<sup>e</sup> J. LOUBET, Avoué à Figeac (Lot)**  
Successeur de M<sup>es</sup> VIVAL et MALRIEU

**VENTE**

SUR

**SAISIE IMMOBILIÈRE**

AU PALAIS DE JUSTICE, A FIGEAC

A l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac du DEUX MARS mil neuf cent à neuf heures du matin.

**D'UN DOMAINE**

Sis sur la commune d'Issendolus  
CANTON DE LACAPPELLE-MARIVAL (LOT)  
D'une contenance d'environ  
QUARANTE-HUIT HECTARES

**MISE A PRIX**

Vingt mille francs ci: 20.000 fr.

FRAIS DE POURSUITE EN DIMINUTION DU PRIX

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> J. LOUBET, avoué à Figeac, poursuivant la vente, qui, comme tous ses confrères, exerçant près le Tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

**Bibliographie**

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C<sup>e</sup>, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n<sup>o</sup> 1392, du 27 janvier 1900.

Installation de chauffage électrique dans un hospice, par D. Lebois. — Les grandes vitesses des projectiles de l'artillerie, par le lieutenant-colonel Delaunay. — Métallurgie de l'aluminium, par T. Obalski. — Omnibus automobiles, par Lucien Périssé. — Les nouveaux barrages du Nil, par D. B. — Appareil à soulever les rails, par J. L. Alph. Blanchon. — Culture originale, par Albert Maumené. — Les métaux du soleil, par Flamel. — La station zoologique de Wimeroux, par le Dr A. Cartaz. — Une chatte de l'île de Man, par le Dr Anthony. — Chronique. — Académie des sciences: séance du 22 janvier 1900, par Ch. Villedeuil. — L'industrie des matières colorantes, par P. Aschy. — Bicycle traîneau à glace, par P. de M.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour:

L'industrie de l'acide carbonique liquide (Léon Guillet). — Exposition universelle de 1900: Les constructions rapides (Max de Nansouty). — Le

commerce des œufs (Daniel Bellet). — Emploi de l'aluminium dans la fabrication de l'acier. — Le monorail aux Indes. — L'hivernage des marmottes et des hommes (P. Crépy). — Le réseau de l'heure à Carlsruhe (G. Hamelin). — Une question intéressante pour les brasseurs. — Les flambeaux magiques (Emile Diéudonné). — Paysage de glace. — L'outillage naval en Allemagne: Un immense bassin de radoub (Albert Vacquiers). — Régulateur différentiel pour machines à vapeur et autres applications, système H. Philipeau (Henry de Valsaintes). — Revue des inventions: La Jumelle stéréo-photographique « Magna ». — Moyen d'empêcher les échelles de glisser. — Lampe à acétylène pour projections. — Protection des arbres fruitiers. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme: Les courses de l'Exposition. — Le refroidissement des moteurs. — Le Congrès international de 1900. — Se non é vero... — Ce que mangent les champions (L. Minart). — Petite poste. — Bibliographie — Officiers ministériels. — Petites annonces. — Liste des brevets français.

Bureaux: 10, rue Saint-Joseph. — Paris.  
Abonnements: France, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr.  
Étranger, un an, 18 fr.; 6 mois 10 fr.  
Un numéro 0 fr. 35  
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

**JOURNAL MUSICAL MENSUEL**

GRAND FORMAT

**LES MODERNES**

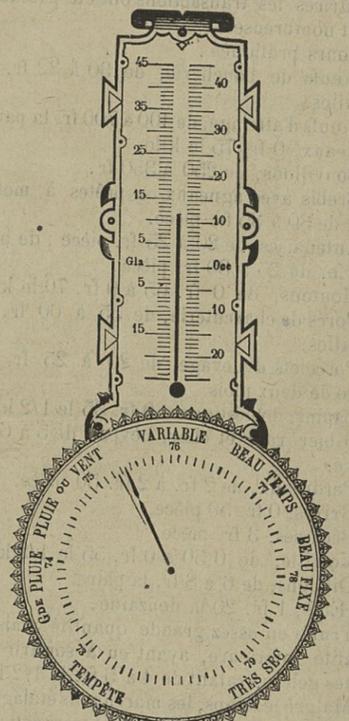
paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano, piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province.

La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

5 fr. l'an

Adresser les demandes à M. ROSOOR-DE-LATRE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste.

N-B. — Les abonnements remontent au 1<sup>er</sup> numéro de l'année en cours.



**Baro-Thermomètre.**

Température minima du jour: 1.  
Id. maxima de la veille: 11,5.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 1.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES  
(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

**GRANDE BAISSÉ DE PRIX**

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE**

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.  
Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

**M. ARSÈNE COLLET**

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)